



Llywodraeth Cymru  
Welsh Government

## **COOPERATION ENTRE LE PAYS DE GALLES ET LA BRETAGNE PLAN D'ACTION REVISE - 2021**

Conformément aux termes de l'accord de coopération signé en 2004 et renouvelé en 2018, le Gouvernement gallois et la Région Bretagne (ci-après dénommés les « parties prenantes »), souhaitent actualiser les points centraux de leur coopération, tout en confirmant les principes arrêtés dans le protocole d'accord.

L'expérience acquise au cours de la coopération depuis 2004, ainsi que l'évolution du contexte européen, conduisent en effet à constater des opportunités plus importantes dans certains domaines, ainsi qu'à identifier des modalités de travail propres à améliorer l'efficacité de la collaboration entre les parties prenantes.

Le Gouvernement gallois et la Région Bretagne conviennent que :

- Dans le cadre de la relation solidement établie entre le Pays de Galles et la Bretagne, une concentration du partenariat sur un nombre limité de sujets permettant le développement de projets concrets porteurs de bénéfices mutuels serait de nature à intensifier leur coopération.
- Ceci devrait permettre aux parties prenantes de cibler et articuler davantage leurs actions correspondantes, par une attention renforcée sur les priorités définies, tout en conservant une possibilité d'élargissement à tout autre sujet en cas d'accord entre les parties prenantes.
- En parallèle à ces actions concrètes, les parties prenantes poursuivront leur réflexion commune engagée dès 2017 sur l'avenir de l'Europe dans le contexte du Brexit.

La coopération révisée entre le Pays de Galles et la Bretagne s'inscrira dans les considérations générales suivantes :

- La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ne permet désormais plus aux parties-prenantes de s'inscrire dans les dispositifs de soutien financier de l'Union européenne. Un suivi de l'évolution de la situation sera effectué conjointement pour identifier d'éventuelles évolutions à ce sujet à l'avenir et la possible éligibilité du Pays de Galles aux programmes européens (notamment Horizon Europe).
- Des financements régionaux ou nationaux seront à rechercher à chaque fois que cela s'avérera nécessaire.
- En parallèle, les échanges entre les deux régions partenaires permettront un suivi concerté des politiques et des réseaux européens.
- Toutes les actions développées dans le cadre de ce partenariat prendront en compte les principes fondamentaux de développement durable et d'égalité. La stratégie Breizh Cop de la Bretagne et le « Well-being of Future Generations (Wales) Act » guideront les actions de manière transversale.
- Les actions seront revues et adaptées au regard de la situation sanitaire due au COVID-19. Des solutions alternatives à la mobilité seront recherchées là où cela sera possible, notamment via des outils numériques.

Dans cet esprit, les parties prenantes réaffirment l'engagement à poursuivre et développer leur partenariat, et arrêtent le plan d'action suivant :

La longue coopération entre les deux régions dans ces domaines continuera de se baser sur les priorités suivantes :

### **Culture et politique linguistique**

- Mise en relation et échanges d'expériences entre les réseaux de la filière culturelle et leurs structures membres de Bretagne et du Pays de Galles (structures du spectacle vivant, « jumelages » de festivals, Festival interceltique de Lorient...).
- Accompagnement de la démarche de coopération entre les orchestres des deux régions, à la fois sur le plan musical et dans les échanges de bonnes pratiques entre professionnels des orchestres.
- Accompagnement des coopérations dans le domaine linguistique et échanges de pratiques entre les institutions promouvant les langues bretonne et galloise, y compris dans le cadre du réseau NPLD.
- Diffusion culturelle réciproque
- Travail conjoint sur les liens à développer en matière de musiques actuelles, en lien notamment avec d'autres régions celtiques.
- Poursuite des échanges engagés à Cardiff en mars 2020 dans le champ des Arts visuels.
- Réflexion commune sur la question des Droits culturels, priorité pour les deux parties-prenantes.
- Poursuite de la dynamique de travail conjoint entre Bretagne et Pays de Galles dans le domaine des médias dans le cadre du Celtic Media Festival. Organisation d'un temps dédié à la coopération en marge du Festival qui devrait se tenir à Quimper en 2021.

### **Tourisme**

- Echange de bonnes pratiques autour des initiatives contribuant au développement du nautisme et à la structuration d'une filière nautique durable sur l'espace atlantique.
- Echanges d'expériences sur les stratégies touristiques des territoires à forte identité.
- Réflexion autour des stratégies d'adaptation au COVID-19.

### **Patrimoine culturel et naturel**

- Echange d'expériences en matière de promotion et de valorisation du patrimoine commun
- Mise en relation entre musées gallois et bretons, notamment à travers le soutien au projet d'exposition commune autour du « Celtic revival » porté par le Musée breton de Quimper.
- Echange d'expériences sur la gestion des espaces naturels

## DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### ***Changement climatique, économie circulaire et gestion des ressources naturelles***

- Echange d'expériences et de bonnes pratiques, en particulier en ce qui concerne l'intégration du changement climatique et de l'économie circulaire dans les autres agendas politiques comme la croissance et l'emploi et la promotion du rôle des régions pour s'adapter et lutter contre le changement climatique.
- Participation commune à des réseaux de régions (tels que le « Network of Regional Governments for Sustainable Development », le « Climate Group », ou la Conférence des Régions Périphériques Maritimes), et lancement d'actions conjointes à l'initiative des deux régions. Le Pays de Galles est très impliqué sur ces questions notamment via son engagement sur la « Nature based climate action ».
- Dans le contexte de notre ambition commune de réduction des émissions de dioxyde de carbone et dans le cadre de la présidence de la COP 26 par le Royaume-Uni, la Bretagne et le Pays de

Galles travailleront de concert à organiser un événement conjoint et promouvoir leurs objectifs communs.

- Echanges sur les méthodologies régionales d'accompagnement du développement des énergies marines renouvelables.
- Poursuite des échanges entre les clusters Bretagne Ocean power et Marine Energy Wales.
- Organisation de délégations au Pays de Galles et en Bretagne avec des acteurs impliqués dans les différents champs des EMR : institutionnels, entreprises et académiques.
- Echange d'expériences, de bonnes pratiques et promotion du travail des régions dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour atteindre nos objectifs communs de développement durable.

## **ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**

---

Les liens entre la Bretagne et le Pays de Galles dans le domaine de l'éducation sont nombreux et de qualité. Les parties prenantes veilleront à renforcer les liens et les contacts entre les deux régions. Elles favorisent également la poursuite et l'intensification des relations existantes dans les domaines des partenariats entre établissements, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Des réflexions sont menées pour accompagner les relations entre partenaires dans le contexte sanitaire qui limite les déplacements et donc les échanges.

### **Coopération universitaire**

- Développement des relations et des échanges universitaires (mobilité des étudiants et des enseignants, cursus conjoints, coopérations en recherche universitaire).

### **Formation professionnelle**

- Développement des échanges dans le cadre d'appariements entre établissements d'enseignement professionnel et/ou général dans un cadre bilatéral ou plus large à travers la participation conjointe à des programmes européens, dans la mesure du possible.
- La mise en contact des responsables d'établissements bretons de formation professionnelle avec leurs homologues gallois lors du déplacement d'une délégation technique bretonne au Pays de Galles au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 a débouché sur plusieurs projets. On retiendra notamment l'obtention par une structure galloise (Colleges Wales) du financement d'un consortium Erasmus + incluant des établissements bretons ; le projet d'accueil de jeunes stagiaires gallois dans des établissements bretons ; ainsi que des échanges bilatéraux entre établissements de formation professionnelle.
- Les parties prenantes veilleront à accompagner au maximum les acteurs dans la poursuite de leurs échanges en dépit du contexte sanitaire et du Brexit.
- Au-delà des secteurs déjà développés (enseignement sanitaire, formation maritime, enseignement agricole, hôtellerie-restauration), un travail d'identification de nouveaux secteurs pertinents sera mené conjointement afin de poursuivre et amplifier la dynamique d'échange (travail social par exemple).
- Approfondissement des contacts entrepris dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage scolaire.

### **Etablissements scolaires**

- Echanges entre professeurs de langue (moderne, Gallois, Breton) des régions partenaires sur les méthodologies d'enseignement Promotion des liens entre établissements et développement de programmes communs, avec un accent particulier sur le développement linguistique (à la fois Gallois/Breton et utilisation des langues modernes étrangères).
- Poursuite de la coopération entre centres de formation pour adultes en langue bretonne/galloise.

### **Sport**

- Appui aux structures sportives cherchant à développer des échanges avec de nouveaux partenaires.
- Démarches interrégionales en prévision de la Coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux olympiques 2024 à Paris pour accueillir des sportifs gallois en Bretagne lors de leur préparation.

### **Développement des actions de citoyenneté européenne avec les régions partenaires**

- Les deux régions favoriseront le développement des échanges citoyens, et notamment :
  - L'implication des jeunes, dans une perspective d'éducation à la citoyenneté européenne, incluant les projets jeunesse des structures d'éducation non formelle.
  - Le développement des échanges citoyens au travers des relations existantes entre les deux territoires.
- Volonté de développer les échanges dans le domaine de l'éducation non-formelle suite au déplacement de la délégation technique bretonne au Pays de Galles au 2<sup>ème</sup> semestre 2018.
- Dans la mesure du possible, ces échanges pourront s'inscrire dans le cadre des appels à projets « jeunesse » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

### **AGRICULTURE, IAA ET DEVELOPPEMENT RURAL**

---

#### **Initiatives innovantes en agriculture**

- Echanges d'expériences sur le développement de l'agriculture durable et biologique, des circuits courts et la diversification des activités (agritourisme, bioénergies).
- Echanges entre entreprises agricoles et agroalimentaires autour des questions des nouvelles technologies et du numérique dans le domaine agricole et des IAA.
- Poursuite du travail conjoint mené entre le cluster gallois sur l'agroalimentaire et le Pôle de compétitivité breton Valorial visant à développer des projets de collaboration générant de la valeur à partir des flux de déchets alimentaires et de boissons, plus particulièrement à travers l'utilisation des micro-algues.

#### **Formation agricole**

- Etablissement et renforcement des coopérations entre établissements de formation agricole et agro-alimentaire des deux régions (enseignement secondaire, enseignement supérieur et formation continue). Ce domaine était représenté lors du déplacement de la délégation technique bretonne au Pays de Galles en 2018.

### **ECONOMIE ET INNOVATION**

---

- En matière commerciale, des échanges pourront être développés entre le gouvernement du Pays de Galles, le Conseil régional et Bretagne Commerce International. Dans le contexte du Brexit, des échanges commerciaux pourront ainsi être maintenus voire renforcés entre les entreprises des deux territoires.
- Comme en 2018 et 2019, une délégation galloise sera présente lors des prochaines éditions de l'Open de l'international en Bretagne.
- Des échanges pourraient être menés sur l'application du numérique dans les différents champs de l'économie régionale.
- Renforcer, à travers l'organisation d'échanges et visites, les liens commerciaux entre les entreprises agroalimentaires dans les deux régions.

## CYBER-SECURITE

---

- En s'appuyant sur les nombreuses entreprises bretonnes investies dans la filière cyber-sécurité et dans le contexte de l'implantation du Pôle d'excellence cyber à Rennes, des échanges ont été fortement développés depuis 2018 avec le Pays de Galles qui a lancé sa propre démarche en matière de cyber-sécurité (création d'un cluster et nouvelle stratégie régionale).
- Les échanges à travers le réseau ECSO et le projet pilote européen porté par le Conseil régional de Bretagne se poursuivront.
- Trois volets seront développés en parallèle :
  - o Echanges institutionnels
  - o Mise en relation d'entreprises de la cyber-sécurité
  - o Travail conjoint d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche impliqués dans le domaine
- Cette démarche s'effectuera en cohérence avec la feuille de route numérique bretonne, celle du Pays de Galles « Digital Wales » et les stratégies de spécialisation intelligente de chaque territoire.
- La volonté de travailler de façon multi-partenariale et multi-territoriale, avec l'implication d'acteurs extérieurs qui seraient pertinents, sera réaffirmée.

## SANTE, SOCIAL, EGALITE

---

### Santé

Les liens existant déjà dans ce domaine entre les deux régions pourront être poursuivis et développés par des :

- Echanges d'expériences et de pratiques, en particulier dans le contexte de crise sanitaire actuelle.
- Poursuite des relations entre établissements et organismes d'enseignement et de recherche dans les domaines de la santé et de l'action sociale

### Egalité

- Echanges d'expériences et de réflexions sur les dispositifs favorisant l'égalité hommes-femmes, la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations.

Le plan d'action sera révisé par les signataires lors de la signature de l'accord de coopération renouvelé en 2022.

Signé à Rennes et Cardiff, le 11 mars 2021, en deux exemplaires, en langue française, bretonne, galloise et anglaise, chaque texte ayant un statut égal.

Pour la Région Bretagne

Pour le Pays de Galles

Loïg Chesnais-Girard

Mark Drakeford

Président du Conseil régional de Bretagne

Premier Ministre du Pays de Galles